

Résumé non technique

Projet de centrale photovoltaïque de *Maripasoula*

Maître d'Ouvrage:

SAS Centrale photovoltaïque de Maripasoula

Demandeur :

SAS Centrale photovoltaïque de Maripasoula
Chez EDF EN Outre Mer
Cœur Défense, Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
92 932 PARIS LA DEFENSE Cedex

Adresse de Correspondance :

EDF EN France
Centre d'Affaires Wilson – Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34500 Béziers
Tel: 04-67-62-73-81
Fax: 04-67-62-09-35
mail : valerie.duchiron@edf-en.com



Région/Département de Guyane (973)

Commune de Maripasoula



Décembre 2018



1. INTRODUCTION	3
2. LE CONTEXTE PHOTOVOLTAÏQUE EN GUYANE	3
3. PRESENTATION DU PORTEUR DU PROJET	3
4. PRESENTATION DU PROJET.....	6
4.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	6
4.2. CARACTERISTIQUES DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MARIPASOULA	7
4.2.1. <i>Description d'une centrale photovoltaïque</i>	7
4.2.2. <i>Caractéristiques de la centrale photovoltaïque de Maripasoula</i>	7
5. L'EVOLUTION DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	9
6. COMPATIBILITE ET ARTICULATION DU PROJET AVEC L'AFFECTATION DES SOLS ET LES DOCUMENTS DE REFERENCE.....	11
7. MODALITES D'INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT ...	12
7.1. MILIEU PHYSIQUE	13
7.2. MILIEU HUMAIN.....	15
7.3. MILIEU NATUREL	17
7.4. PATRIMOINE ET PAYSAGE.....	19
7.5. PHOTOMONTAGES PRESENTANT L'INSERTION DU PROJET	23
8. EFFETS CUMULES	26
9. AUTEURS DE L'ETUDE	26
10. CONCLUSION	27

1. INTRODUCTION

La **lutte contre le dérèglement climatique** est un des grands enjeux du 21ème siècle. La **consommation d'énergies fossiles pour la production d'énergie** est la **principale source de gaz à effet de serre** d'origine humaine, responsable de ce phénomène. Il est alors **impératif** et **urgent** de revoir les modes de production d'énergie. Des **engagements** internationaux ont été pris dans ce sens, traduits à l'échelle nationale (Grenelle de l'Environnement), jusqu'aux régions avec les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE).

Dans ce cadre, **EDF Energies Nouvelles**, a pour ambition de **développer les énergies renouvelables** sur le territoire français, notamment celles d'origine photovoltaïque. Elle souhaite réaliser **une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Maripasoula (973)**.

2. LE CONTEXTE PHOTOVOLTAÏQUE EN GUYANE

La loi de « Transition Energétique » publiée le 18 août 2015 affiche la volonté de la France d'être exemplaire dans la lutte contre les dérèglements climatiques. Cette loi propose des actions fortes et innovantes pour décarboner notre économie.

Dans les zones non Interconnectées, l'objectif est plus ambitieux qu'en métropole puisqu'il vise une autonomie énergétique à l'horizon 2030, avec un objectif intermédiaire de 50 % de part d'énergie renouvelable en 2020.

Actuellement, la **Guyane importe 80% des ressources énergétiques** qu'elle **consomme principalement en hydrocarbures**. Les transports représentent environ 60% de l'énergie finale consommée.

De plus, l'énergie électrique consommée est issue pour 60% de sources renouvelables, le reste est principalement issu d'énergie thermique fossile. Et au vu de la croissance annuelle des besoins autour de 2.5% par an, les besoins sont amenés à doubler d'ici 2040.

Face à ces constats, le Programme Pluriannuel de l'Energie (PPE) de Guyane prévoit notamment de réduire la consommation en énergie fossile et de développer la production d'électricité renouvelable.

Dans les communes de l'intérieur, les objectifs poursuivis sont en particulier destinés à améliorer l'accès à l'énergie et à faire des énergies renouvelables les sources principales de production d'électricité. En effet, ces communes ne sont pas alimentées par le réseau principal et possèdent des systèmes indépendants. Environ 48% des logements ne sont pas électrifiés dans les communes intérieures.

Sur la commune de Maripasoula, la nécessité de prévoir un équipement de production électrique d'origine renouvelable est clairement identifié dans le PPE de Guyane. Le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Maripasoula s'inscrit donc parfaitement dans cette ambition.

3. PRESENTATION DU PORTEUR DU PROJET

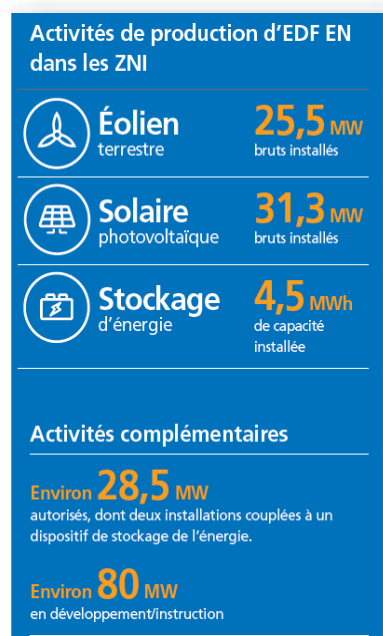
Spécialiste des énergies renouvelables, **EDF Energies Nouvelles** est un leader international de la production d'électricité verte. Filiale à 100% du groupe EDF, EDF EN est actif dans 20 pays, principalement en Europe et en Amérique du Nord et plus récemment en Afrique, Proche et Moyen-Orient, Inde et Amérique du Sud.

D'envergure internationale, l'activité de production de la société représente au 30 juin 2018, 12 436 MW bruts installés à travers le monde, 1 743 MW bruts en construction et 18,1 TWh d'électricité verte produite en 2017.

Le **solaire** représente une part croissante des activités d'EDF Energies Nouvelles, atteignant 17% du total des capacités installées au 30 juin 2018.

EDF Renouvelables dans les Outre-Mer

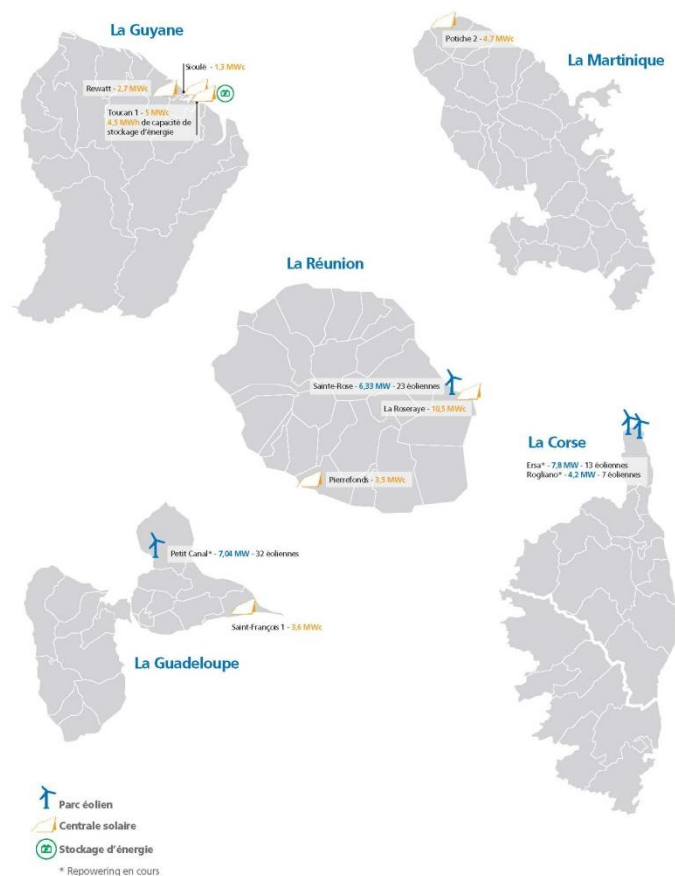
EDF EN France s'est positionnée dans la production d'électricité verte au sein des Zones Non Interconnectées. La société participe également à l'émergence de nouvelles filières en investissant dans des technologies d'avenir innovantes sur ces territoires, et notamment le stockage d'énergie.



Activités de production d'EDF EN dans les Zones Non Interconnectées



NOS IMPLANTATIONS



Implantations d'EDF EN dans les Zones Non Interconnectées

Opérateur intégré

La société opère de façon intégrée dans le **développement**, la **construction**, la **production**, l'**exploitation-maintenance** et le **démantèlement** de centrales électriques.

Cette présence sur toute la chaîne de compétences lui permet de maîtriser la qualité de ses centrales et d'assurer à ses partenaires un engagement sur le long terme.



En outre, les retours d'expériences issus des centrales photovoltaïques exploités par EDF Renouvelables permettent de proposer des mesures environnementales qui ont prouvé leur efficacité. Celles-ci peuvent ainsi être capitalisées et mises en œuvre dans la conception des futures centrales photovoltaïques.

4. PRESENTATION DU PROJET

4.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le projet photovoltaïque de Maripasoula s'étend sur **1,3 ha** (zone clôturée) sur la commune de Maripasoula dans le département de la Guyane.

Le projet est localisé au nord du bourg de Maripasoula, en bordure de la route qui relie le centre à l'aérodrome.

Il s'inscrit sur la parcelle cadastrée AL5 et AH164 (ex AH3). L'accès au site s'effectue par la route de l'aérodrome puis via un chemin de terre qui mène à la décharge communale.



Localisation du projet de centrale photovoltaïque sur fond de carte



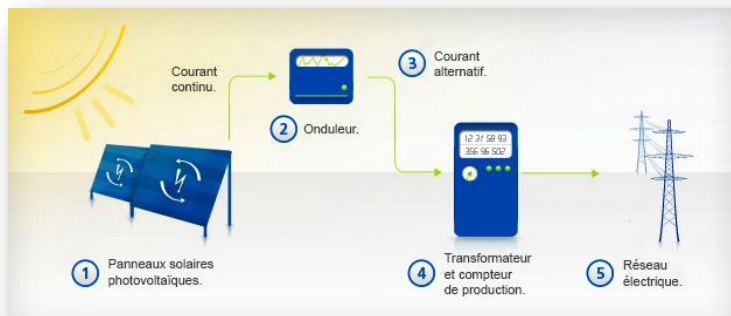
Emprise du projet sur fond orthographique

4.2. CARACTERISTIQUES DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MARIPASOULA

4.2.1. DESCRIPTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

- Qu'est-ce qu'une centrale photovoltaïque ?

L'objectif d'une centrale photovoltaïque est de **transformer l'énergie solaire en énergie électrique**, et d'injecter cette électricité sur le réseau de distribution. Ainsi, plus la lumière est intense, plus le flux électrique est important.



- De quoi est composée une centrale photovoltaïque ?

Au sein d'une enceinte clôturée, la centrale est composée d'un ensemble de **modules** (ou panneaux), résultant d'un assemblage de plusieurs **cellules**.

Ce sont eux qui permettent de transformer l'énergie solaire en énergie électrique. Ces modules sont installés sur des **structures**, arrimés au sol.

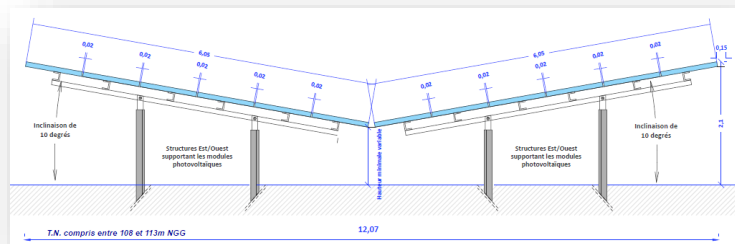
Pour acheminer l'énergie électrique collectée au niveau des modules jusqu'au réseau de distribution, un réseau interne est mis en place avec des postes de conversion (permettant de transformer le courant alternatif en courant continu) et un poste de livraison (constituant l'interface avec le réseau public de distribution de l'électricité).

D'autres éléments sont présents au niveau de la centrale photovoltaïque : des chemins d'accès aux éléments de la centrale, une clôture permettant d'assurer la sécurité, des moyens de communication permettant le contrôle et la supervision à distance de la centrale, etc.



4.2.2. CARACTERISTIQUES DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MARIPASOULA

La centrale photovoltaïque de Maripasoula présente une superficie clôturée de **1.3 ha**. Il est prévu une **puissance crête installée comprise entre 1 et 2 MWc**, permettant ainsi d'alimenter **entre 750 et 1500 habitants (soit entre 5 et 10 % de la population de Maripasoula)** et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 1400 à 6800 tonnes.



La centrale sera notamment composée de :

- Plusieurs rangées de panneaux photovoltaïques
- un poste de livraison
- un poste de conversion
- un container de stockage
- une piste périphérique et centrale
- une citerne souple pour la défense incendie

L'accès externe se fera par une piste existante et le site sera entièrement clôturé.
La centrale sera raccordée au réseau de distribution public.

5. L'ÉVOLUTION DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de centrale photovoltaïque de Maripasoula a connu **plusieurs évolutions** dans sa conception, afin d'**adapter sa géométrie au regard des enjeux environnementaux, techniques et socio-économiques** qui ont été identifiés.

Ainsi trois sites ont ainsi été étudiés par le porteur de projet afin d'optimiser la configuration de la centrale photovoltaïque, et de limiter les impacts sur l'environnement d'un tel projet.

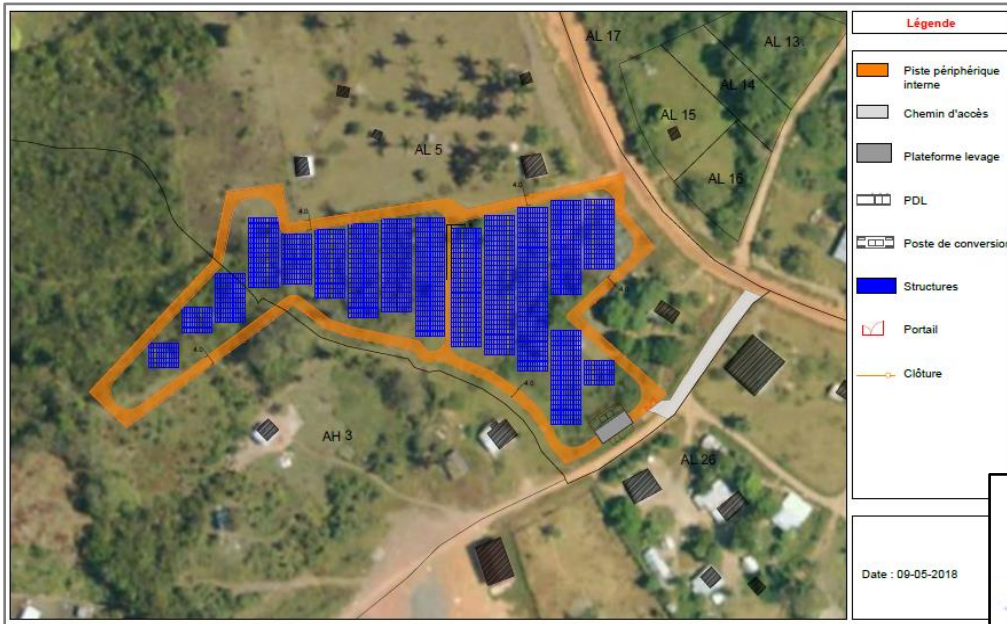
A l'issue des études, la zone 1 a été retenue car elle regroupait les meilleurs critères d'intégration d'une centrale photovoltaïque tout **en tenant compte des enjeux environnementaux (préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore, respect des dispositions des Plans de Prévention des Risques Naturels en vigueur)**.

Sur cette zone, 2 variantes d'implantations ont été proposées. La variante retenue a permis d'optimiser la disposition des installations et ainsi limiter son emprise.



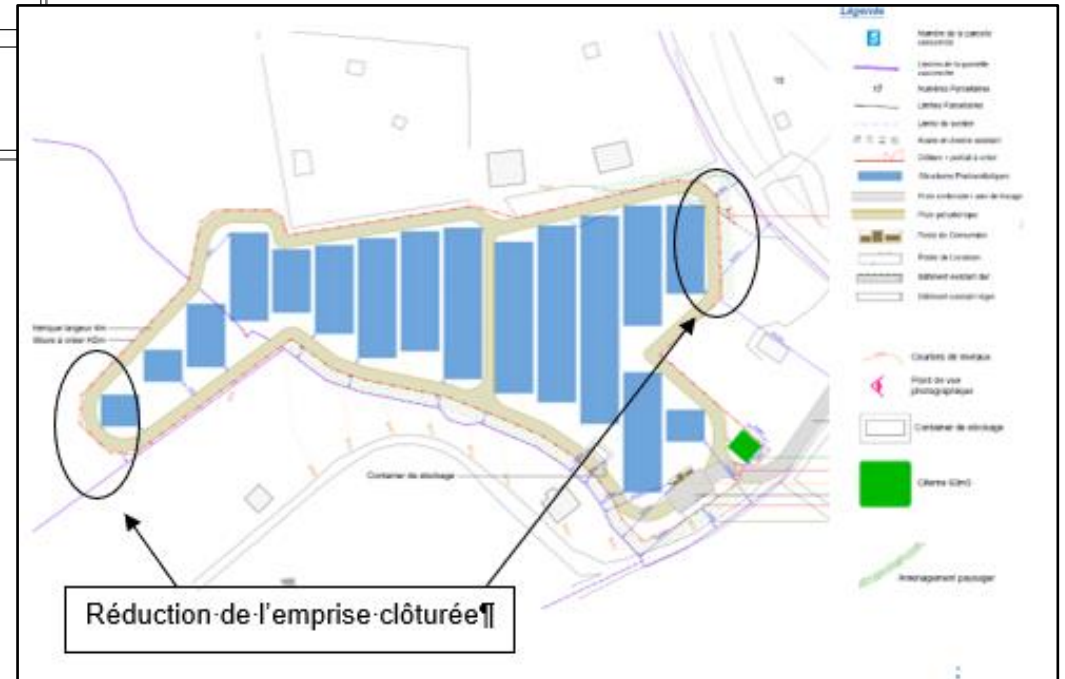
Site retenu pour le projet de
centrale photovoltaïque

Localisation des trois sites étudiés



VARIANTE A – Non retenue

VARIANTE B – Retenue



6. COMPATIBILITE ET ARTICULATION DU PROJET AVEC L’AFFECTATION DES SOLS ET LES DOCUMENTS DE REFERENCE

Le projet de centrale solaire photovoltaïque de Maripasoula **est compatible avec l’ensemble des documents règlementaire :**

- Les PLU de Maripasoula ;
- Le Schéma d’Aménagement Régional de Guyane ;
- Le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de Guyane 2016-2021 ;
- Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la Guyane ;
- Le Plan Energétique Régional Pluriannuel de Prospection et d’Exploitation des Energies Renouvelables et d’Utilisation Rationnelle de l’Energie (PRERURE).

7. MODALITES D'INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Pour les besoins de l'étude et afin de prendre en considération l'ensemble des enjeux liés au projet, plusieurs aires d'études ont été définies :

L'aire d'étude immédiate correspond à la zone d'implantation pressentie. Dans le cadre du projet de Maripasoula, 3 aires d'études immédiates ont été définies, correspondant aux 3 sites d'implantation potentielles étudiées dans le cadre de l'analyse des variantes.

L'aire d'étude rapprochée correspond approximativement à un rayon de 0,5 km autour de l'aire d'étude immédiate.

L'aire d'étude élargie correspond à un périmètre à plus grande échelle (1,5 km dans le cas présent).

Les études ont été menées sur l'ensemble des trois sites.

Le présent résumé non technique présente les enjeux identifiés sur le site n°1, retenu pour l'implantation du projet de centrale photovoltaïque, ainsi que les mesures apportées pour permettre la meilleure intégration dans son environnement.



Aires d'étude du projet

7.1. MILIEU PHYSIQUE

L'analyse du milieu physique porte sur les plusieurs thématiques autour de la terre (géologie, topographie, pédologie...), de l'eau (eaux superficielles et eaux souterraines), du climat et des risques naturels majeurs.

• Analyse et enjeux identifiés

Le site d'étude est implanté au nord du bourg de Maripasoula sur un morne. Il présente une **topographie relativement plane**, propice à l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol.

La **géologie de Maripasoula** est constituée de la formation de Paramaca, un ensemble volcano-sédimentaire, qui peut se présenter sous la forme d'altérites de surface développées par altération météorique.

Ces formations sont recouvertes à Maripasoula par des alluvions anciennes ou récentes du fleuve, qui en fonction de leur position dans le paysage conduisent à différents types de pédologie : des sols ferrallitiques en position haute, et des sols hydromorphes et humifères en fond de ravine.

La commune de Maripasoula se situe en rive droite du fleuve Lawa, fleuve puissant qui prend le nom de Maroni plus en aval. Ce **fleuve Lawa présente un état écologique et chimique respectivement moyen et mauvais**, notamment en raison des activités humaines (orpaillage, rejets d'eaux usées, etc.).

Les sites étudiés sont quant à eux localisés **en rive gauche de la crique Daouda, qui n'est pas recensée en tant que masse d'eau dans le SDAGE de Guyane.**

Les aires d'étude se situent au droit de la masse d'eau FRKG101 : Formations du socle guyanais. La masse d'eau est en bon état quantitatif et chimique, sachant que le **site du projet n'est pas localisé dans un périmètre de protection de captage.**



Réseau hydrographique local

Concernant les risques naturels, **aucun PPR** n'est en vigueur sur la commune. Un aléa mouvement de terrain est identifié localement sur la commune, mais ne concerne pas l'aire d'étude.

Enfin, l'ensemble de la commune est **en risque sismique très faible**.

Au niveau du milieu physique, le principal enjeu identifié concerne la qualité des eaux souterraines au droit du site du projet.

• **Incidences potentielles du projet et mesures proposées**

Les incidences du projet au niveau du milieu physique concerneront principalement la phase temporaire du chantier.

Mesures en phase de conception :

☞ Définition d'une emprise du projet limitée pour réduire les zones de travaux et l'imperméabilisation des sols

Mesures en phase de chantier :

☞ Utilisation de véhicules conformes aux normes en vigueur pour limiter les émissions de gaz d'échappement.

☞ Arrosage régulier des pistes pour limiter les envols de poussières.

☞ Réalisation d'un étude géotechnique avant les travaux pour permettre adaptations des systèmes d'ancrage des panneaux et des fondations aux caractéristiques du sol.

☞ Mesures pour éviter la pollution des sols et indirectement des eaux souterraines et superficielles :

- Limitation des déchets à la source, tri des déchets,
- Nettoyage régulier des zones de circulation, brûlage des déchets interdit,

- Création d'une plateforme technique drainée par un fossé équipé d'un filtre membranaire,
- Imposition de mesures spécifiques aux entreprises (entretien des véhicules, absence de stockage de produits polluants, nettoyage des véhicules interdit sur site...) pour réduire les risques de pollution,
- Réalisation du chantier par temps sec.

☞ Mesures pour réduire les modifications de conditions d'écoulement de ruissellement des eaux :

- Remise en état des pistes après travaux,
- Comblement des tranchées accueillant les câbles électriques par les matériaux présents sur site.

Mesures en phase d'exploitation :

☞ Mise en place de bandes gravillonnées pour réduire l'érosion éventuelle aux pieds des panneaux.

☞ Maintien d'un sol naturel entre les structures des panneaux pour réduire les perturbations concernant les écoulements des eaux.

☞ Absence d'utilisation de produits chimiques pour l'entretien normal du site (nettoyage, etc.).

☞ Actions de sensibilisation et formations sur les risques de pollution des eaux pour le personnel de maintenance d'entretien pour réduire les risques de pollutions.

☞ Mesures de prévention et de réduction des risques incendie (borne incendie, citerne 60 m3, espacement périphérique assurant la circulation,...) pour éviter tout risque de propagation en cas d'incendie.

L'ensemble des mesures proposées permettront de réduire les incidences à des niveaux faibles à positifs pour le milieu.

7.2. MILIEU HUMAIN

L'analyse du milieu a pour but de vérifier la compatibilité du projet avec le voisinage, les activités humaines et économiques.

• Analyse et enjeux identifiés

Maripasoula est la plus vaste commune de Guyane et de France avec une superficie de 18 360 km. La commune connaît une **croissance démographique soutenue** et sa population a été multipliée environ par quinze en quarante-quatre ans passant de 636 habitants en 1967 à 11 856 en 2015.

L'accès à Maripasoula est **complexe** et ne peut s'effectuer que par avion ou via le Maroni en pirogue.

Au sein du bourg, les voies de circulation sont constituées de pistes en terre battue, à l'exception de la route qui relie l'aérodrome au bourg et une perpendiculaire qui relie le débarcadère du quartier Abdallah.

L'aérodrome de Maripasoula se trouve au nord de l'aire d'étude, mais **le site du projet ne se trouve pas dans l'axe de la piste.**

Aérodrome de Maripasoula



Au niveau de l'activité économique, la commune est marquée par **un fort taux de chômage**. Le tissu **économique et industriel est faible**. L'activité touristique est en **développement** sur la commune.

La faible activité industrielle de la commune et son trafic routier limité permettent de maintenir une **bonne qualité de l'air** à l'échelle de la commune.

Le bourg de Maripasoula est alimenté en eau par des forages et une prise d'eau dans le Lawa. Les **périmètres de protection sont situés à plus de 500 m du site étudié.**

Plusieurs **sites de baignade**, utilisés par les habitants et les touristes sont recensés à Maripasoula. Le plus proche du projet est **la crique Daouda** dont le cours passe à environ 200 m à l'ouest du site étudié.



La production d'électricité à Maripasoula est assurée par **une centrale thermique** tributaire du fleuve pour son approvisionnement en carburant. Près d'un tiers du parc de logement de la commune de Maripasoula ne dispose pas d'électricité.

La démographie de la commune étant importante, l'augmentation de la **capacité de production et son autonomie sont des enjeux forts pour la commune.**

Au niveau de l'aire d'études, le **site du projet** est en **friche**, dans un **environnement sonore calme**. Le terrain est alors bordé de déchets et se situe à **proximité de la décharge** de Maripasoula.

Aucun réseau n'est présent dans l'emprise immédiate du site.

On note, le long de la route qui relie le bourg à l'aérodrome, la présence de réseaux d'eau potable et électriques. L'arrivée de l'assainissement dans la zone est prévue pour 2019.



Concernant le milieu humain, les principaux enjeux portent autour du contexte énergétique (démographie croissante avec un seul moyen de production en énergies fossiles tributaire du fleuve pour son approvisionnement) **et de l'accessibilité de la commune complexe** (uniquement par la voie aérienne ou fluviale complexifiée).

• Incidences potentielles du projet et mesures proposées

L'exploitation future de la centrale photovoltaïque ne présentera pas d'incidence pour le milieu humain à Maripasoula. Il aura même un impact positif en proposant une production énergétique dite propre et en permettant de répondre à l'accroissement des besoins.

Des mesures seront mises en place pendant la phase de travaux pour limiter les nuisances potentielles :

- ☞ Information des habitants sur le commencement des travaux.
- ☞ Signalisation du chantier et des accès.
- ☞ Mesures pour limiter les émissions de poussières, des gaz d'échappements des véhicules.

L'ensemble des mesures proposées permettront de réduire les incidences à des niveaux faibles à positifs pour le milieu.

7.3. MILIEU NATUREL

L'analyse du milieu naturel a pour but d'étudier le contexte écologique sur et autour du site de projet. Il s'agit notamment de comprendre comment fonctionnent la biodiversité et d'identifier la présence potentielle d'espèces patrimoniales protégées au niveau de la flore, des habitats, de la faune et des oiseaux.

• Analyse et enjeux identifiés

Le site du projet a été en partie transformé en pâturage. L'ensemble des habitats végétaux a subi des modifications, souvent profondes, de leur état naturel. La quasi-totalité de ces habitats représentent **un très faible enjeu de conservation**.



Pâturage sur sol drainant

Parmi les **espèces de flore** identifiées dans l'aire d'étude, trois sont déterminantes de ZNIEFF.

Parmi les espèces déterminantes de ZNIEFF, on note au niveau du site du projet **la présence de *Cordia fulva* qui présente un enjeu de conservation le plus fort**. Mais sa présence est connue à Maripasoula et recensée dans d'anciens sites orpaillés (expertises Biotope).

Au niveau du cortège **de batracien et de l'hépertofaune**, aucune espèce **patrimoniales** représentant un enjeu de conservation en Guyane française n'été observée. Par ailleurs, les espèces identifiées à proximité du site pourront toutes s'accommoder d'une modification de leur habitat.



Leptodactylus knudseni

De même, aucune espèce de mammifères terrestres n'a été observée, aucun enjeu de conservation n'a pu être identifié.

Concernant l'avifaune, 13 espèces d'oiseau sont protégées par l'arrêté ministériel du 25 mars 2015 et trois sont déterminantes de ZNIEFF. Au niveau du site du projet, une seule espèce à enjeu modéré a été recensée (le Saphir à gorges rousse).



Le site ne présente pas un intérêt important en termes d'habitats, s'agissant d'une friche proche de la décharge communale, en outre, il ne présente pas d'enjeu en termes de continuité écologique.

• Incidences potentielles du projet et mesures proposées

Les incidences du projet sur le milieu naturel sont faibles au vu des espèces identifiées et confirme la compatibilité avec l'installation d'une centrale photovoltaïque.

Le calendrier de travaux sera adapté afin d'éviter les périodes de nidification des espèces avifaunistiques et de limiter tout dérangement.

Le projet aura peu d'incidence sur le milieu naturel et l'adaptation du calendrier de travaux permettra de réduire ces incidences à des niveaux faibles à très faibles.

7.4. PATRIMOINE ET PAYSAGE

Les paysages sont continuellement façonnés par l'homme et évoluent au fil du temps. L'objectif est donc de connaître le paysage d'insertion du futur projet pour en évaluer sa capacité à accueillir le photovoltaïque, qui devient alors un élément offrant de nouvelles spécificités au paysage.

• Analyse et enjeux identifiés

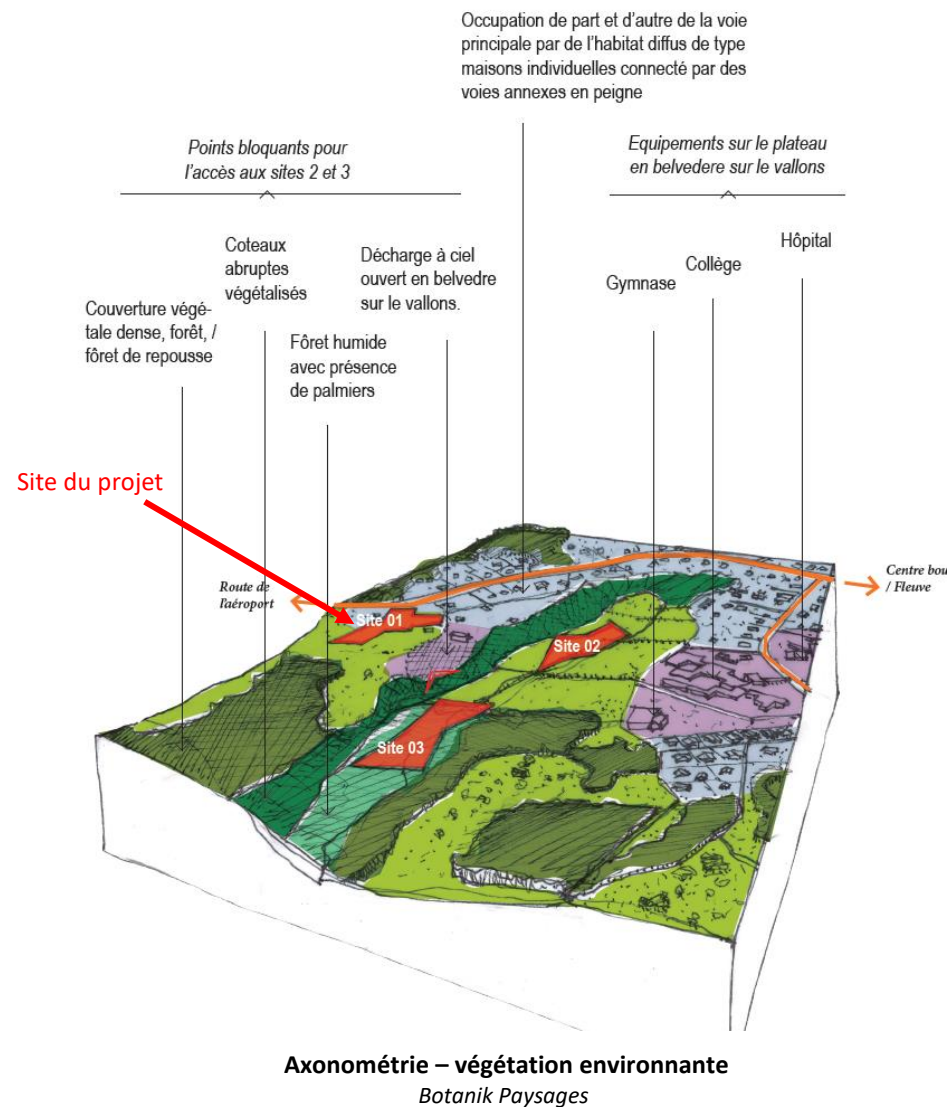
Maripasoula est une commune aux multiples visages, commune sur le fleuve mais aussi commune avec un relief de vallons et de collines. L'extension du bourg se fait le long des grands axes de circulation et connaît une forte croissance depuis plusieurs années selon un mode d'occupation « hors tradition ».

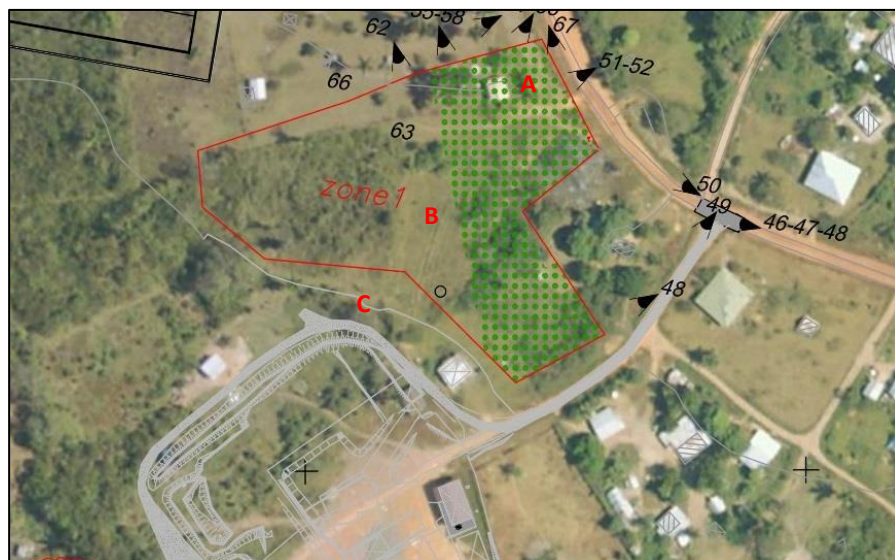
La topographie du site d'étude en vallon offre une respiration « verte et nature » en cœur de ville et donne à voir le grand paysage depuis les crêtes.

L'urbanisation du site se fait sur les franges du vallon, la pratique agricole de pâturage et les clôtures maintiennent l'espace ouvert.

Au sud, les grands équipements, collège, hôpital, gymnase ferment le vallon à l'urbanisation. Au nord, le coteau abrupt offre une limite physique et met à distance l'extension urbaine.

Le vallon recueille les eaux du bassin versant au travers des milieux humides : pinotières, savanes humides.





Le site est divisé en deux zones végétales



A Façade végétale arborée sur la route de l'aéroport, habitat individuel sur parcelle clôturée en arrière-plan avec chemin d'accès dans le talus.



B Savane basse avec bosquets d'arbres et de palmiers Maripa. Le positionnement sur les hauteurs du site permet d'embrasser le grand paysage du regard, la ligne d'horizon s'offre à la vue.



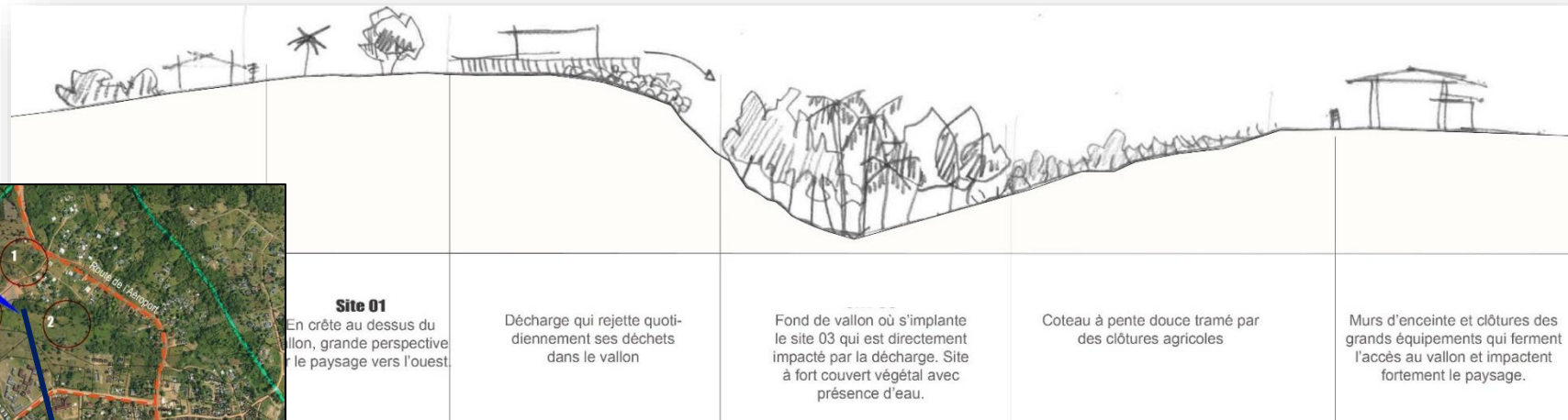
C Pas de limite au contact de la décharge.



A La route s'encaisse dans le site. Depuis la rue, le site est sur un socle, la route d'encaisse et plonge vers l'aéroport



B Le site 1 jouxte une parcelle clôturée au Nord.



Plan de repérage de la coupe

D'un point de vue patrimonial, deux sites inscrits sont recensés sur la commune situés à plus de 120 km du centre bourg. Des **polissoirs** sont connus en bordure du Lawa, situés à environ **900 m** de l'aire d'étude du projet.

Roche à polissoir située sur le bassin du Sinnamary



D'après la DRAC, l'aire d'étude est susceptible d'accueillir des vestiges archéologiques amérindiens anciens.

Le projet est localisé à côté d'une décharge, en position topographique haute mais en retrait et masqué par rapport à la route de l'aérodrome. L'enjeu porte principalement est patrimonial et concerne la présence possible de vestiges archéologiques.

• **Incidences potentielles du projet et mesures proposées**

L'incidence du projet sur le paysage est faible et les mesures proposées permettront de limiter les impacts.

Mesures en phase de conception :

☞ Parti d'aménagement tenant compte des spécificités locales.

Mesures en phase de chantier :

☞ Réalisation pré-diagnostic archéologique pour identifier la présence éventuels de vestiges amérindiens et les protéger.

Mesures en phase d'exploitation :

☞ Plantations et boisements en périphérie du projet (route de l'aérodrome, entrée du site et bordure sud-ouest pour réduire les perceptions visuelles du site).

☞ Utilisation d'une couleur verte pour les façades des locaux techniques, de la clôture et du portail.

Le parti d'aménagement retenu et les mesures d'intégration paysagère proposées permettront de réduire fortement les incidences de projet à des niveaux très faible voire nulle pour le paysage et le patrimoine.

7.5. PHOTOMONTAGES PRESENTANT L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT



Simulation de l'entrée du site avec le poste de transformation, la bache incendie et le poste de livraison. Cet ensemble ne sera visible que depuis la voie d'accès à la décharge. Une haie végétale permettra d'atténuer les co-visibilités.



Insertion du projet dans le site - équipements du projet en entrée de site



La vue depuis la route de l'aéroport butte contre un talus au premier plan puis sur la voie d'accès aux maisons à proximité.

Le projet, en haut de cette butte, s'attachera à laisser la végétation recoloniser naturellement le haut de la butte. Une bande végétale de 2m de hauteur est suffisante vis à vis de la topographie et facilement maîtrisable pour éviter un entretien trop récurrent.

Insertion du projet dans le site - vue depuis la route de l'aérodrome / entrée de ville (2)



Depuis la voie de la décharge des masses boisées masquent partiellement le site et offrent un paysage mixte avec des cadrages sur le grand paysage



L'implantation du projet apparaît partiellement dans une fenêtre laissée ouverte par une interruption de la lisière végétale de la parcelle



Le projet de plantation visera à refermer sur une hauteur suffisante pour garantir une continuité de la ligne d'horizon sans masquer la vue sur le grand paysage.

Insertion du projet dans le site - vue depuis la route de la décharge / vision de près (3)

8. EFFETS CUMULES

Seuls quelques projets sont situés sur la commune de Maripasoula et méritent une attention particulière, du fait de leur proximité (relative) avec la zone du projet.

Le projet porté par la Mine de Yaou est d'une nature très différente et trop éloigné pour avoir un effet cumulé avec le projet de centrale photovoltaïque de Maripasoula.

Le projet hydroélectrique de Saut Sonnelle est également très éloigné du projet objet de ce dossier. Toutefois l'objet des deux projets est similaire, à savoir fournir une énergie renouvelable à la commune de Maripasoula. L'incidence cumulée de ces deux projets est positive. Aucune incidence cumulée concernant les autres aspects de l'environnement des deux projets n'est attendue.

Un effet cumulé positif est attendu avec le projet hydroélectrique de Saut Sonnelle au titre de l'article R.122-5 du Code de l'Environnement.

9. AUTEURS DE L'ETUDE

L'étude d'impact a été réalisée à partir de la collecte et l'analyse de documents bibliographiques, de sollicitation de personnes ressources ainsi que des visites de terrain. Compte tenu du caractère proportionné que le document doit avoir selon la réglementation en vigueur (*i.e.* adapter le niveau de détail au regard des enjeux et/ou incidences pressentis au niveau environnemental), deux études spécifiques ont été menées :

- le **volet milieu naturel** : il a été réalisé par le bureau d'étude **BIOTOPE**, spécialisé dans ce type de prestation, basé à Cayenne (973). Au total, ce sont 2 experts écologues qui ont réalisés les inventaires.
- le **volet paysage** : il a été réalisé par la société **BOTANIK Paysages**, spécialisée dans ce type de mission, basés Cayenne (973). Au total, 1 personne a participé à l'analyse paysagère et aux photomontages.

La rédaction des différents chapitres, autres que ceux portant sur le milieu naturel et le paysage, a été effectuée par le bureau d'études **SUEZ Consulting**, basé à Cayenne (973). Au total, une personne spécialisée dans les dossiers réglementaires s'est chargée du montage de l'étude d'impact.



10. CONCLUSION

Un projet adapté et intégré au territoire

Le projet de **centrale photovoltaïque de Maripasoula** a fait l'objet d'une étude d'impact approfondie. **Trois sites d'implantation potentielle** ont été identifiés sur un secteur géographique **déterminé avec les élus de la Commune**. Il s'inscrit dans une **zone d'urbanisation diffuse, anthropisée**, correspondant à la zone de transition entre le bourg de Maripasoula et l'aérodrome.

Les expertises menées ont ainsi permis de mettre en évidence les enjeux, les contraintes et sensibilités environnementales de chacun des sites identifiés afin de retenir **le site le plus adapté** et proposer **l'implantation la plus cohérente et intégrée aux spécificités du territoire**.

Le site retenu, jouxte la décharge de Maripasoula et est bordé de dépôts d'ordures ménagères. L'emprise du projet est situé sur une friche **aux faibles enjeux environnementaux** et ayant été considérablement **remaniée par le passé** (travaux de défrichement, culture, jachère). Elle présente ainsi des **caractéristiques favorables à l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque**.

Les différentes mesures proposées permettront également de réduire les **incidences résiduelles prévisibles du chantier et de l'exploitation de la centrale photovoltaïque à un niveau allant de faible à positif**. Ceci valide l'ensemble des efforts engagés par le porteur de projet pour intégrer le développement du projet dans son environnement physique, naturel, humain et patrimonial

Un projet répondant aux ambitions de transition énergétique

Le projet de centrale photovoltaïque de Maripasoula ainsi conçu participera à **l'atteinte des objectifs nationaux en matière de transition énergétiques** prévoyant de porter la part des énergies renouvelables à 50 % de la consommation finale d'énergie en 2020, et à 100 % en 2030 pour les départements et régions d'Outre-mer.

Au niveau de la **politique régionale du territoire guyanais**, ce projet s'inscrit dans l'objectif de **valorisation d'un espace aux possibilités d'aménagements restreintes et marqué par le caractère anthropique du secteur**.

Localement, ce projet de production d'énergie « verte » participera à l'autonomie énergétique du territoire, et aura un impact socio-économique positif (création d'emplois, valorisation d'un terrain inutilisé...).